

COMMUNE  
DE  
**CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN**  
DORDOGNE  
24250

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/02/2023  
Reçu en préfecture le 16/02/2023  
Affiché le 17.02.2023  
ID : 024-212400915-20230215-2023\_3-DE

Téléphone 05 53 31 41 31  
Télécopie 05 53 31 41 32  
E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

N° 03/2023

Nombre de conseillers

en exercice : 14 L'an deux mille vingt trois

présents : 12 Le 15 février

votants : 13 Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire  
Date de la convocation du conseil : 10 février 2023  
Secrétaire de séance : Martine CONSTANT  
PRESENTS: M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Anaïs SARDAN, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF.  
EXCUSES: Daniel MAURIE.  
Serge AZAM a donné procuration à Sylvie JUIF

**OBJET : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mme la Maire indique que le conseil municipal a prescrit par délibération du 10 octobre 2012 l'élaboration d'un P.C.S.

Ce document définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques identifiés à l'échelle communale. Il prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.  
La mises à jour des données conditionne son efficacité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver le plan communal de sauvegarde, les annexes et le DICRIM.
- Charge Mme La Maire d'effectuer les démarches et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN  
LE 16 Février 2023.

Recu en Sous-Préfecture

Le 16.02.2023

Publié ou notifié le 16.02.2023

Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire

